



Rue de l'Hôtel de Ville, 1 -  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion de la CLDR  
du Jeudi 09 juin 2011**

Présents : M.Pâquet Président f.f. + 21 membres CLDR  Melle Pallant C., coord./secrét. CLDR M. Peeters, M. Dupon - AGORA	Absents : 16 membres de la CLDR
---	---------------------------------

**1. Approbation du PV du 07 avril 2011 = Ok**

**2. A l'unanimité la CLDR a voté les modifications relatives à la composition de la CLDR :**

Candidature de Madame Delphine Arnal – Durnal → Suppléante Durnal  
Monsieur Basiaux devient Effectif pour Durnal  
Madame Gérard –Besso- Pianetto devient effectif pour Evrehailles  
(Nouvelle liste et coordonnées en annexe) .

**3. Evolution des fiches projets et priorités de chacune :**

Fiches transversales:

- ADL : la fiche est finalisée  
Points d'attention :
  - la réalisation d'un Plan de développement local devra être réalisé AVANT introduction du dossier auprès du Ministre compétent.
  - la forme de gouvernance à définir : ASBL ou Régie autonome ?
- PCDN :
  - Lettre d'intention introduite auprès du ministre
  - Dans l'attente de la décision du Ministre de lancer de nouveaux PCDN.
  - Pour appel, les fiches n° 5,8 et 13 dépendent de la mise en place d'un PCDN

Fiches priorités 1 :

**Le détails de la présentation réalisée par Agora est consultable sur le site PCDR : <http://pcdr.yvoir.be/>**

»JEUDI 09 juin 2011 : Réunion CLDR » cliquez sur « [Présentation](#) »

A l'issue de la présentation des fiches projets, une discussion s'est installée. Il s'agissait de voir la pertinence de modifier le résultat du vote du 17 novembre, sélectionnant les projets prioritaires.

Il est nécessaire de garder en mémoire que le but du PCDR est d'améliorer la qualité de la vie des personnes qui vivent dans l'entité et de montrer l'importance de l'unicité de la commune par la mise en avant de projets transversaux, tels que ceux repris en premiers dans la listes des priorités 1.

A la majorité, il a été décidé: de conserver l'ordre de priorité des premiers projets et donc que soit proposé en première convention dans le cadre des subventions du développement rural : le **Réseau de déplacements actifs intra- & inter-villages**, déjà sélectionné le 17 novembre.

Ce projet pourra aussi être soutenu pour l'élaboration de l'inventaire, par les subventions via Sentiers.be.

Viendra ensuite en seconde convention, le projet « **les Portes de Village réaménagement avec dispositif de limitation de vitesse** »

le projet « **les Portes de Village réaménagement avec dispositif de limitation de vitesse** » et le projet « **Réseau de déplacements actifs intra- & inter-villages** », impliquent tous les deux, une révision du plan de mobilité. Au regard de l'avancement de certains projets (hors priorité 1) et des conseils de M. Edgard Gabriel, la CLDR s'accorde à proposer que :

- L'aménagement du cœur de vie de Purnode soit mis dans la liste des projets en priorité 1. En effet, un avant-projet a déjà été élaboré.
- Dans le cadre du plan HP de la Région wallonne, il est proposé que le parc résidentiel de la Gayolle soit aussi repris dans la liste des projets en priorité 1.

**Concernant la fiche projet « Aménagement cœur village de Purnode », de la Grand-Place et Rue de la Brasserie, quelques réflexions et suggestions :**

- Mettre d'avantage le patrimoine en valeur (éclairage..): l'église et son perron, l'ancien presbytère en « u » etc ...
- Choisir une essence d'arbres indigène, adaptée à l'espace public
- Au regard des coûts, ne serait-il possible d'envisager autre chose que de la pierre bleue
- Idée de la fontaine en excroissance dans l'axe de la voirie est intéressant pour limiter la vitesse
- Attention toutefois au charroi camions (à analyser)
- Une négociation avec la Brasserie devra être mise en place afin d'intégrer au mieux l'aménagement de la voirie et leur espace servant de parking actuellement devant celle-ci, afin de conserver la mise en valeur de sa façade.

**Concernant la fiche projet « Contournement de Spontin » :** une réunion a eu lieu avec la DG01 -ex-MET, le BEP et des membres du Collège. La proposition retenue est celle passant par l'ancienne chaussée romaine et arrivant de part et d'autre du parking sur la E411. L'entrée sur la E411 se ferait par l'aire de repos de la Salazine dans le cadre du contournement de Spontin.

Il a été question d'un budget de 5.000.000€

Il en ressort que le projet est techniquement faisable et économiquement défendable.

Il a été question d'inscrire ce projet dans le cadre du plan Marschal, étant donné les impacts socio-économiques et touristiques de ce contournement.

De plus, le BEP soutient volontiers ce projet et se propose de monter le dossier.

Ceci est donc très encourageant.

La CLDR insiste aussi sur le fait que le charroi ne sera pas dévié dans le centre d'Yvoir et de Purnode, n'y a-t-il pas d'autres solutions ?

**Concernant le projet « Parc Résidentiel de la Gayolle »,** en attente d'informations de la région Wallonne mais il conviendrait de demander l'aide du BEP.

Concernant le projet du « **Parc Nature du Bocq création et aménagement** », il a été aussi mis en évidence que ce projet pouvait être soutenu par le plan Marchal, au regard des intérêts touristiques évidents.

Concernant le projet « **Maison Rurale de Mont** », et au regard des coûts engendrés par une nouvelle construction, la CLDR demande qu'il soit réexaminé le projet d'extension de l'école.

Selon les informations recueillies et déjà abordées lors de notre CLDR :

- Une proposition d'extension de l'école de Mont été présentée au fonctionnaire délégué en 1996. Le fonctionnaire délégué, suite à une visite sur place, a émis un avis défavorable de par la présence de la zone Karstique.

-Aucun autre projet, ni plan n'existe.

-Pour répondre à la demande des nombreuses associations du village, La commune a fait l'acquisition, en 2008, d'un terrain situé Rue sous-le bois. Ce terrain de 97 ares, en zone d'habitat au plan de secteur permettra de construire une salle polyvalente de village suffisamment grande pour répondre aux besoins de la population et des associations.

-Vu le nombre important de terrains constructibles non encore construits à Mont, la population va croître considérablement au fur et à mesure des années, voilà pourquoi il est important de prévoir un bâtiment fonctionnel suffisamment grand et une extension envisageable pour l'école (les modules (classes) existants ne devant être qu'une solution temporaire).

-La création d'une nouvelle construction, sur un terrain totalement indépendant permettra de combiner à la fois une réponse aux besoins fondamentaux de la population avec les aspects de développement durable dans le choix des matériaux utilisés, le type de construction envisagé, les aspects économie d'énergie ....

Une prochaine réunion sera programmée après les vacances .